

Social Jura : profession : infirmier-conseil

Autor(en): **Giordano, Victor**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **24 (1994)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-829141>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

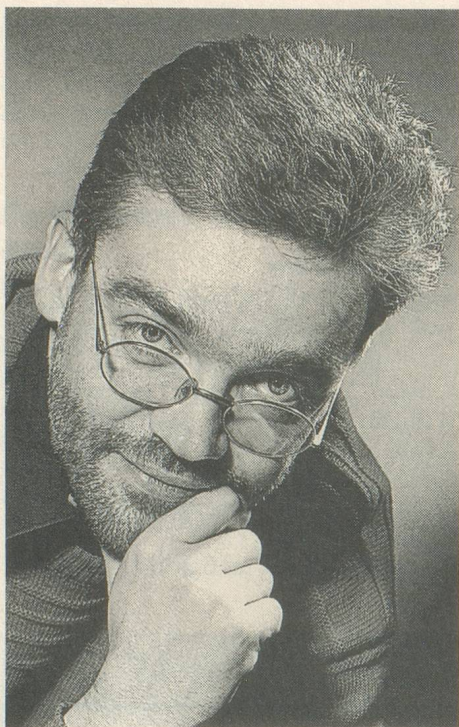
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PROFESSION: INFIRMIER-CONSEIL



Dominique Fasnacht, infirmier-conseil au Service cantonal de la Santé publique (Photo Jacques Bélat)

Au sein du Service jurassien de la Santé publique, M. Dominique Fasnacht exerce la charge d'infirmier-conseil. Après avoir participé à la mise en place récente des soins à domicile, il conseille le Service de la santé dans le domaine des soins infirmiers et joue le rôle de répondant de l'Ecole de soins infirmiers du Jura. Il veille à ce que des structures adéquates permettent une prise en charge de personnes dont la santé est moyennement ou gravement altérée. Au sein des Foyers de personnes âgées qui dépendent du Service de l'aide sociale, il n'intervient que sur demande et pour autant que ceux-ci doivent dispenser des soins infirmiers à leurs pensionnaires ou résidents. En revanche, dans les homes qui abritent des patients de types B (semi-dépendants) ou C (fortement dépendants), Dominique Fasnacht exerce un contrôle administratif en matière de budgets et de comptes de gestion.

Evaluations régulières

Trois à quatre fois par an, les directeurs des homes contrôlent la dotation en personnel soignant de leurs établissements. Cette dotation dépend du nombre de patients de types B et/ou C. Selon les directives cantonales y relatives, un résident B donne droit à 0,3 poste de soignant, un résident C à 0,65 poste. Les départs et arrivées de résidents ainsi que l'évolution de leur état physique influent directement sur la dotation en personnel. Cela justifie de procéder à une nouvelle évaluation fréquemment, soit tous les trois à quatre mois.

Le canton du Jura comprend deux homes attachés aux hôpitaux de Delémont (144 lits actuellement) et de Saignelégier (44 lits), deux homes publics, Bassecourt (51 lits) et Lajoux (29 lits), un home privé à Courgenay (28 lits) et le home de Miserez, institution privée qui compte 82 lits et que l'Etat est en passe de racheter à l'Association qui le gère actuellement. Grâce à cette organisation, les listes d'attente de patients désireux d'être admis dans un home, autrefois fort longues, sont désormais très réduites. L'objectif du canton est d'éviter que les résidents doivent changer d'établissement en raison d'une aggravation de leur état physique. C'est ainsi que les taux d'occupation des homes frisent partout les 100%. Ce taux est légèrement inférieur dans les foyers. On peut imaginer que la mise sur pied des Services de soins à domicile et, à moyen terme, l'octroi d'une allocation aux familles gardant une personne âgée à domicile, pourraient contribuer à accroître le nombre de places disponibles dans les foyers ou permettre d'y accueillir de nouveaux résidents.

Un maître-mot: un lieu de vie

Le maître-mot de l'activité de l'infirmier-conseil dans les homes est d'en faire un lieu de vie. Dans ce but, il convient de favoriser une animation quotidienne continue des résidents, afin qu'ils y coulent une vieillesse la plus heureuse possible. Cette animation ne sera pas ponctuelle mais au contraire

constante. L'occupation des résidents y revêt des formes multiples: emploi, à titre volontaire évidemment, dans la préparation des repas dans les cuisines, vacances, excursions, repas estivaux sur l'herbe, poterie, travaux sur bois, confection de pâtisseries. Il s'agit de trouver pour chacun la stimulation spécifique correspondant à ses possibilités physiques et intellectuelles, à ses goûts, à ses attentes. Le jeu et les loisirs divers complètent cette panoplie, étant entendu que certains ne souhaitent pas vivre des loisirs particuliers, ce qui doit être respecté aussi.

Le contact personnel

La plupart des directeurs de homes disposent de qualifications d'infirmiers, ce qui favorise la qualité des soins et une bonne approche de la gérontologie. S'il est judicieux que le personnel des homes dispose des qualifications professionnelles idoines, la formation en cours d'emploi reste possible. Avoir de bons contacts avec les personnes âgées est parfois aussi utile que d'être nanti de diplômes et de compétences théoriques apprises. Favoriser la participation des résidents, plutôt que subir l'empiétement et la passivité qui découle des programmes de la télévision, est un autre axiome.

Dominique Fasnacht précise que la création récente d'une Association jurassienne des institutions de personnes âgées stimule la réflexion des responsables. Si cette association porte le sigle AJIPA, elle... agit, dans le seul souci d'améliorer constamment les prestations offertes. Cette année, l'AJIPA adoptera des «critères de qualité», dont la mise en vigueur a donné de bons résultats dans d'autres cantons romands. Sur le plan financier, l'infirmier-conseil discute des tarifs de séjour dans les homes. Ceux-ci pratiquent par exemple des prix identiques, afin d'éviter toute concurrence entre eux. Si un résident même au bénéfice des prestations complémentaires (PC) ne dispose pas d'un revenu permettant de couvrir ses frais de séjour, l'Etat prend la part excédentaire à sa charge, dans les homes publics s'entend. ►►►

Personnel fidèle

Le faible taux de rotation du personnel des homes atteste de la qualité de son statut. Le barème des salaires est calqué sur celui du personnel hospitalier. Les employés des homes sont aussi membres de la Caisse de retraite de l'Etat. La forte proportion du personnel féminin (plus de 70%) découle de la nature des prestations requises et de l'attrait des professions infirmières auprès des femmes.

Les homes médicalisés fonctionnent encore comme «centres de jour». A ce titre, ils ont la possibilité d'accueillir des pensionnaires par matinée, après-midi ou journée entière, avec ou sans repas à midi ou le soir, à des conditions très avantageuses pour quiconque. Les tarifs des homes dépendent du type de chambre, les soins prodigués étant couverts par un forfait journalier payé par les caisses-maladie.

De plus, les homes comme les foyers tiennent à disposition quelques chambres réservées à des résidents extérieurs qui n'y séjournent que pendant les vacances, voire à des convalescents après une hospitalisation.

Enfin, une étroite collaboration existe entre les homes et les unités hospitalières de géronto-psychiatrie au sein desquelles tout patient d'un home peut être hospitalisé. Selon l'évolution de son état de santé, les médecins peuvent ainsi faire le point et définir dans quel établissement il est préférable qu'il séjourne.

Ainsi la prise en charge des personnes âgées est-elle incluse dans un ensemble cohérent au sein du canton du Jura. Dans un prochain article, nous verrons quels effets produisent, dans ce domaine, les services de soins à domicile créés depuis quelques mois.

Victor Giordano

À VOTRE SERVICE!

Vaud

Résid'EMS/Association pour le bien-être des Résidents en Etablissements Médico-Sociaux (EMS). Case postale 6, 1000 Lausanne 8, Bellevaux. Tél. 021/312 88 90.

Genève

APAF/Association des pensionnaires des Etablissements pour personnes âgées et de leur famille. Case postale 179, 1211 Genève 20. Tél. 022/734 09 09 ou 022/774 12 47.

CROIX DE CAMARGUE: CONCERT DES 35 ANS

Agenda



Le pasteur Alain Burnand et son équipe «Croix de Camargue».

De 1959 à 1994, il y a 35 ans. Oui! trente-cinq ans que dure cette aventure de chansons, de témoignages et d'engagement communautaire. A l'aube de ce trente-cinquième anniversaire et pour que ces jours soient une grande fête, l'Equipe - sur la lancée de la réalisation de son premier compact-disque «Les Maçons du Roy» - convie des anciens à se joindre aux festivités de **mars 1994**. Notez: **4, 5 et 6**. Ce sont les jours de mars 1994 où la Grande Salle d'Epalinges accueillera l'Equipe et ses amis pour trois concerts de fête.

Entre 90 et 100! C'est le total des chanteuses et des chanteurs engagés dans ces aventures, puisqu'aux équipiers actuels et à leur groupe «juniors», viennent s'adjoindre une soixantaine d'«anciens», revenus à la case départ pour préparer vingt-deux titres d'un programme commémoratif spécial, ceci pour le **4 mars 1994**. Et les **5 et 6**? Il s'agira d'un concert de l'équipe actuelle le **5**, et les meilleurs moments des **4 et 5**, permettront, le **6 mars 1994** un programme mixte.

Le pasteur A. Burnand nous dit: «C'est prodigieux ce trente-cinquième anniversaire! Ça représente plus de la moitié de ma vie passée à chanter!» Nombre d'équipiers et équipières de cette Croix de Camargue pourraient, eux aussi, aligner

des années de fidélité à ce témoignage chanté. Ils n'en tirent ni les uns ni les autres de vanité, simplement une immense reconnaissance. Ce sera la note dominante de ces trois jours de fête à Epalinges.

A noter:

Vendredi 4 mars, 20 h 30, Concert avec les anciens.

Samedi 5 mars, 20 h 30, Concert avec l'Equipe et ses juniors.

Dimanche 6 mars, 15 h, Concert familles.

Location dès le 7 février au Service culturel de Migros Vaud, place de la Palud 22, 1003 Lausanne, tél. 021/320 26 35. Billets combinés sur demande.

La prochaine assemblée générale de l'APAF aura lieu le jeudi 3 mars à 18 h 30, aula de l'école primaire des Grottes. Au même endroit, à 20 h, conférence-débat avec la participation du Dr Charles-Henri Rapin, sur le thème: «Ethique et fin de vie en maison de retraite».